

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 10 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

**Etaient présents :** Edwige COTOT, Frédéric REGNIER, Emmanuel SAGOT, Thierry NIZARD, Mickaël BAAR, Ophélie DEBERT, Michel REMY, Elodie ALLEZY, Amandine BŒUF, Axel MALGUY, Marie-Odile SOUVETON, Héloïse FOURNIER, Christelle RIFFAULT, Gérald RANELY VERGE DEPRE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Axel MALGUY

La séance ouverte, Monsieur le Maire invite le doyen d'âge à prendre la présidence de l'assemblée.

Ce dernier constate que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR**

**ELECTION DU MAIRE**

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
-Bulletins blancs :	0
-Suffrages exprimés :	15
-Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur Jean-Marc FOUCHER : 15 voix

Monsieur Jean-Marc FOUCHER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Il donne immédiatement lecture de la charte de l' élu local et demande au secrétariat de bien vouloir transmettre par mail aux élus le guide du statut de l' élu local simultanément à l'envoi du PV .

**DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

VU l'élection et l'installation du Conseil Municipal.

VU l'élection et l'installation du Maire.

**Considérant** qu'il convient de définir le nombre d'adjoints à élire, en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer quatre adjoints.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide** la nomination de quatre adjoints.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

### **Election des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire:**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, élu Maire, à l'élection des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Il a été procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
-Bulletins blancs :	0
-Suffrages exprimés :	15
-Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur Frédéric REGNIER: 15 voix

Monsieur Frédéric REGNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
-Bulletins blancs :	0
-Suffrages exprimés :	15
-Majorité absolue :	8

A obtenu : Madame Edwige COTOT: 15 voix

Madame Edwige COTOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
-Bulletins blancs :	0

-Suffrages exprimés : 15  
-Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Gérald RANELY VERGE DEPRE: 15 voix

Monsieur Gérald RANELY VERGE DEPRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
-Bulletins blancs : 0  
-Suffrages exprimés : 15  
-Majorité absolue : 8

A obtenu : Madame Marie-Odile SOUVETON: 15 voix

Madame Marie-Odile SOUVETON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Monsieur le Maire et le premier adjoint étant installés, le conseil municipal prend acte qu'ils seront les représentants de la commune au sein de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Vu** l'installation des nouveaux élus au sein du conseil municipal.

**Vu** l'installation du Maire et des quatre Adjointes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité**, avec effet au 23 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 44.3 % de l'indice 1027, et des adjoints à 11.8 % de l'indice 1027, soit le taux maximal réglementaire.

### **DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

**VU** l'élection et l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

**Considérant**, pour le bon fonctionnement de la municipalité, qu'il convient de déterminer les commissions, et de désigner ses membres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Approuve** les commissions suivantes, et nomme :

**COMMISSION DES FINANCES :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Emmanuel SAGOT
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION URBANISME/ENVIRONNEMENT -CADRE DE VIE :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Frédéric REGNIER
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION TRAVAUX :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Gérald RANELY VERGE DEPRE
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION SECURITE :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Gérald RANELY VERGE DEPRE
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION COMMUNICATION/BULLETTIN :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Frédéric REGNIER
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION ANIMATIONS – LOISIRS /JEUNESSE ET SPORT:**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Michel REMY
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION CULTURE :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Michel REMY
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

**COMMISSION ACTION SOCIALE :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Edwige COTOT
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

#### **COMMISSION JUMELAGE :**

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Vice-Président : Frédéric REGNIER
- Membres : le conseil municipal

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION ET NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

VU l'élection et l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

**Considérant**, qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants des Syndicats Intercommunaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité :**

#### **TRANSPORT SUD ESSONNE (T.S.E) :**

- . Délégué titulaire : Marie-Odile SOUVETON
- . Délégué suppléant : Axel MALGUY

#### **SYNDICAT DE L'ORGE :**

- . Délégué titulaire : Jean-Marc FOUCHER
- . Délégué suppléant : Ophélie DEBERT

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE JUINE ET DE SES AFFLUENTS (S.I.A.R.J.A):**

- . Délégué titulaire : REGNIER Frédéric
- . Délégué suppléant : FOURNIER Héloïse

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RECYCLAGE ET L'ENERGIE PAR LES DECHETS ET ORDURES MENAGERES (SIREDOM) :**

- . Délégué titulaire : MALGUY Axel
- . Délégué suppléant : FOURNIER Héloïse

### **DELEGATIONS AU MAIRE**

VU l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjointes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les délégations suivantes :**

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurances.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 €.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés, et de répondre à leur demande.
- Décider de la création de classe au sein du groupe scolaire.
- Fixer les reprises d'alignement, en application d'un document d'urbanisme.
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, délégation consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont elle est membre.

### Questions diverses :

Monsieur FOUCHER informe que la date du prochain conseil municipal est prévue le mardi 14 avril à 20h30 pour le vote du budget.

La commission des finances étant prévue le mardi 24 mars à 20h00, certains élus souhaiteraient que l'horaire des conseils municipaux soit avancé à 20h00 aussi.

Les membres du conseil municipal valide donc l'horaire de 20h00 pour le prochain conseil municipal prévu le mardi 14 avril 2026.

La séance est levée à 11h30.



Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

